

LE CHATEAU DES CÈDRES



maison de retraite médicalisée

*Établissement situé en Seine et Marne
à Conches sur Gondoire,
la maison de retraite Le Château des Cèdres
harmonise contraintes de l'âge et douceur de vivre
dans un environnement naturel préservé.*

Chateau des Cèdres
1 chemin des Piats
77600 Conches-sur-Gondoire

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi
De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone: 01.64.30.11.74

Le cadre de vie

Equipements individuels :

L'établissement est composé de 104 chambres individuelles et deux chambres doubles d'hébergement permanent.

Il est réparti sur 3 niveaux.

Individuelles, meublées, les chambres peuvent être personnalisées par les objets et le petit mobilier apportés par les résidents.

Chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé, d'un appel malade, d'une table de chevet, d'un placard penderie, d'un bureau et d'un fauteuil.

La salle de bain et les toilettes respectent les dernières normes de sécurité et sont adaptés à tous les handicaps.

Equipements collectifs :

- Un jardin
- Des espaces verts
- Des salons d'étage
- Une salle à manger
- Une salle d'activités
- Salle de balnéothérapie



La vie au Château des Cèdres

Pour que manger reste un vrai plaisir, la cuisine servie aux résidents est diététique et goûteuse.

Elle est préparée sur place par une équipe professionnelle et s'adapte à tous les types de régime.

Le service des repas est assuré en salle à manger. Le petit déjeuner est servi en chambre.

Pour ceux qui le désirent, des activités diverses sont organisées : lecture, musique, projection de films, sorties, échanges intergénérationnels, jeux de société...

L'établissement reste ouvert à la famille et aux proches, un espace est dédié aux repas familiaux.

Les soins

Le médecin coordonnateur organise les interventions des différents professionnels impliqués dans la prise en charge.

Les soins médicaux et de rééducation sont assurés par des praticiens libéraux attachés à l'établissement. Le respect du libre choix de ces professionnels est garanti par l'établissement.

Le Château de Cèdres dispose d'une équipe soignante pluri-disciplinaire composée d'infirmiers, d'aide soignants, d'aides médico-psychologiques et d'une ergothérapeute sous la direction d'une cadre de santé et d'une infirmière coordinatrice.

Une psychologue clinicienne intervient auprès des résidents dont l'état de santé nécessite une intervention spécialisée.

Orthophoniste et pédicure podologue se déplacent dans la structure sur rendez vous.



les tarifs et les aides

Les tarifs journaliers d'hébergement et de dépendance sont fixés, chaque année, par arrêté du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Le tarif hébergement comprend :

- La mise à disposition de la chambre
- La restauration
- Les consommations courantes (chauffage, eau, etc...)
- L'entretien de la chambre
- La mise à disposition et l'entretien du linge hôtelier
- L'entretien du linge personnel
- Les animations quotidiennes

Le tarif dépendance comprend :

- La prise en charge des actes de la vie courante
- Les produits d'incontinence

L'aide sociale :

Cette aide est à destination des résidents qui ne peuvent faire face totalement aux frais d'hébergement. Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident. Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance. Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident. Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

www.apa.gouv.fr

L'allocation logement :

Cette allocation permet d'assurer, en partie, les frais d'hébergement. Cette allocation est soumise à des conditions de ressources. Le dossier est à retirer de la Caisse des Allocations Familiales.

www.caf.fr

Les possibilités d'aides financières dépendent de votre situation personnelle.

conditions d'admission

*L'admission est acceptée par l'établissement, dans la mesure des places disponibles, après dépôt d'un dossier complet (cerfa n° 1432*01) et après entretien avec le futur résident, sa famille (ou le représentant légal).*

L'admission devient définitive après :

- avis favorable de l'établissement
- consentement du futur résident
- signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement par les deux parties

